

DÉLIBÉRATION

Comité syndical du 17 juin 2026

DÉLIBÉRATION N° DCS2026-022

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « centrale d'achat » et affectation des résultats de l'exercice

Le dix-sept juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 10 juin 2026

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués représentés : 11

QUORUM : 47 délégués en exercice représentant 123 voix, soit un quorum de 61,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 22 délégués présents +11 pouvoirs correspondant à 83,67 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région : AVOND Angela.

Délégués des EPCI : ATRIDE Edie, BAPTIST Philippe, BEAUVAIS Bernadette, BELLIOU Jean-Claude, BOUSEZ Alexandre, CHOMAUDON Éric, CHONION Jean-Paul, DEHELLY Antoine, FOURNIER Pascal, GARCIA ROBIN Jean-Paul, GAVARD Nadine, GENEVIÈVE Gérard, GRIMONT Éric, HÉLIE Jean, PÉRIGAUULT Isabelle, PEUTOT Christian, POIREAU Julien, SAOÛT Louis, SENSI Philippe, VAMBRE Christophe.

REPRESENTES :

Délégués du Département :

THOBOR Virginie a donné pouvoir à GOUHOURY Pascal.

Délégués de la Région :

BATTAIL Gilles a donné pouvoir à AVOND Angela.

Délégués des EPCI :

BACHELET Stéphane a donné pouvoir à PÉRIGAUULT Isabelle.

COULOUMY Christophe a donné pouvoir à BAPTIST Philippe.

JABUT Stéphane a donné pouvoir à BELLIOU Jean-Claude.

PARISY Anne a donné pouvoir à GAVARD Nadine.

PECHARMAN Jean-Luc a donné pouvoir à SAOÛT Louis.

PRISÉ Stéphanie a donné pouvoir à POIREAU Julien.

PROST Emmanuel a donné pouvoir à SENSI Philippe.

ROUSSEAU Michael a donné pouvoir à GRIMONT Éric.

VIVET Emmanuel a donné pouvoir à FOURNIER Pascal.

SECRETAIRE DE SEANCE : PÉRIGAUULT Isabelle.

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Centrale d'achat » du Syndicat,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Centrale d'achat »,

Vu l'élection d'un Président spécial de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Centrale d'achat »,

Considérant que les comptes de l'exercice clos pour 2025 peuvent être constatés,

Considérant la proposition d'affectation du résultat 2025 du budget annexe « Centrale d'achat » ci-dessous,

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'exploitation	4 054,37 €
Dépenses d'exploitation	2 432,62 €
Résultat d'exploitation 2025	1 621,75 €
Résultat d'exploitation 2024	0,00 €
Résultat Brut d'exploitation 2025	1 621,75 €

AFFECTATION DU RESULTAT	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00 €
Reste A Réaliser	0,00 €
1068 Affectation du résultat	0,00 €

002 Résultat de fonctionnement reporté	1 621,75 €
--	------------

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 5 juin 2026,

Vu le rapport n°DCS2026-022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (83,67 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

ADOpte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe « Centrale d'achat ».

AFFECTE, dans le cadre du Budget Supplémentaire 2026 du budget annexe « centrale d'achat », le résultat d'exploitation constaté pour 2025, **soit 1 621,75 € au chapitre 002 en recette d'exploitation.**



Christian PEUTOT
Vice-Président en charge des Finances

Date de mise en ligne le 1er juillet 2026